

Audit et Conseil en Médecine Intensive-Réanimation (AUDITREA)

Conseil National Professionnel Médecine Intensive – Réanimation (CNP MIR)



CNU 4802

Mission

Répondre à la demande de services de réanimation pour l'analyse de difficultés :

- d'ordre architectural
- d'ordre managérial
- d'ordre organisationnel

Méthodologie

- **Évaluer** les structures et/ou les procédures et/ou le management et/ou l'organisation d'un Service dans son environnement hospitalier selon un référentiel spécifique
- **Identifier** les points positifs et les points faibles
- **Identifier** les points d'amélioration sur des champs ciblés (architecture, organisation, management, ...)
- **Proposer** des recommandations, des conseils à chaque fois que possible et particulièrement quand un dysfonctionnement est observé

Demander un Audit MIR

- **Qui peut demander un Audit ?**
 - Le Service de Réanimation
 - Le Pôle incluant la Réanimation
 - Le Président de CME
 - La Direction d'Établissement
 - le Coordonnateur du DES(C)
 - L'ARS
- **Comment demander cet Audit ?**
 - Lettre de demande adressée au président du CNP-MIR

Quelle que soit la demande, l'audit n'est possible qu'en plein accord entre le chef de service de la réanimation et le directeur de l'établissement.

Les Outils d'Auditréa

Référentiel publié par le CNP MIR
(*Réanimation* 2012 ; 21 : HS24 - HS40 et *Réanimation* 2014 ; 23 : 116-130)

- Des documents (référentiel) permettant l'évaluation des procédures en place
- Des questionnaires aux correspondants de l'Établissement
- Des questionnaires anonymes adressés aux différentes catégories professionnelles du Service
- Des questionnaires familles de patients
- Une analyse d'un échantillon de dossiers patients

Le Comité de pilotage Auditrea désigne les membres du groupe d'Audit

- Un membre du comité AUDIT-REA
- Un PUPH de Réanimation
- Un PH de Réanimation
- Un Directeur d'Hôpital
- Un Cadre de Santé de Réanimation

Le groupe bénéficie du soutien de l'IGAS dont un des représentants aide au recrutement des directeurs d'hôpitaux impliqués dans la procédure.

Déroulement des Audits

- 1- Visite de cadrage sur site par un référent ACMIR (champs et objectifs de la mission)
- 2- Constitution de l'équipe de visiteurs
- 3- Visite sur site (1 à 3 jours)
- 4- Rapport provisoire soumis au groupe de relecture du CNP-MIR et transmis au commanditaire
- 5- Commentaires du commanditaire
- 6- Rapport définitif
- 7- Restitution éventuelle sur place à la demande de l'établissement
- 8- Suivi

Rendu de l'Audit

- Sous forme d'un **rapport**
- **Analyse assortie de conseils**
 - ☞ formulés par des professionnels de la spécialité
 - ☞ pour aider le Service audité dans une démarche d'amélioration

AUDITREA ne formule pas de jugement de valeur au vu des résultats, ne délivre ni label, ni certification.

Coût de l'Audit

- Tarif forfaitaire 2019 de 5 000 € TTC permettant de couvrir
 - Frais de déplacement et d'hébergement des auditeurs
 - Frais de préparation des dossiers d'Audit

Composition du comité de pilotage AUDITREA

Richard Boiteau ; Fabienne Saulnier ; Jean Desrousseaux ; Jean-Christophe Farkas ; Bertrand Guidet ; Marie-Claude Jars ; Alain Mercat; Chirine Mossadegh ; Jean-Yves Picart-Jacq ; Hubert Garrigue

Les services audités depuis 2013

- CH Saint-Denis
- CHU Pointe à Pitre
- CH Eaubonne
- CH Lorient
- CH Béthune

Contact : www.srlf.org, onglet CNP-MIR